



## DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UNE RUCHE INDIVIDUELLE MOBILE

Conformément à l'art. 4.18 du règlement de police communal, l'installation d'un rucher est soumise à la procédure de permis de construire. Quant à l'installation d'une ruche individuelle mobile, celle-ci est soumise à autorisation communale et doit faire l'objet d'une demande écrite auprès de l'unité administrative de la Sécurité au moyen de ce formulaire.

### Requérant-e

Nom :

Prénom :

Adresse :

Localité :

Tél. privé :

Tél. portable :

E-mail :

Nombre de ruche-s mobile-s

N° de rucher (attribué par le SCAV)

Lieu de l'installation (adresse)

N° de la parcelle

Cadastre de

Merci de bien vouloir annexer un plan de situation indiquant le lieu exact de l'installation

Accord demandé au propriétaire de la parcelle

oui

non

Coordonnées du propriétaire du terrain si différent du requérant :



**Demande d'autorisation pour  
l'installation d'une ruche individuelle mobile**

**Voisinage informé**

oui

non

Coordonnées des voisins :

**Condition**

En cas de plainte, nous vous rendons attentif-ve que les ruches devront être retirées **dans les 3 jours**. En effet, le comportement des colonies reste imprévisible et dans ce cas il est nécessaire de pouvoir réagir rapidement.

**Remarques éventuelles :**

**Lieu et date :**

**Signature du requérant·e :**

**Annexe(s) :**

Plan de situation

Ce formulaire peut être retourné par courrier postal ou par e-mail à l'adresse :

[securite.val-de-ruz@ne.ch](mailto:securite.val-de-ruz@ne.ch)